Territoriaux Romainville o/e 93 la cgt

La CGT O/E des territoriaux de Romainville

A Monsieur François DECHY, Maire de Romainville

Place de la Laïcité, 93230 Romainville

Romainville, le 03 novembre 2026

Objet : Préavis de grève de 00h à 24h du 08 au 30 novembre 2026 pour l'ensemble des personnels, titulaires ou non, de la Caisse des Ecoles, du CCAS et de la Ville, incluant les agents.es dont les horaires comportent des périodes de nuit précédant ou suivant la journée concernée.

Monsieur le Maire,

Dans le cadre des journées d'action de la Fonction Publique, nous déposons un préavis de grève qui couvre la période du 08 au 30 novembre 2026 inclus, applicable à l'ensemble des personnels, titulaires ou non, de la Caisse des Ecoles, du CCAS et de la Ville, incluant les agents.es dont les horaires comportent des périodes de nuit précédant ou suivant la journée concernée.

Depuis plusieurs années, les politiques d'austérité imposées par les gouvernements successifs aux collectivités territoriales continuent de détériorer les conditions de travail des agents.es et la qualité du service rendu à la population. Les restrictions budgétaires croissantes, l'insuffisance des effectifs, la multiplication des missions sans moyens supplémentaires, aggravent les difficultés rencontrées au quotidien dans les collectivités et établissements locaux.

Face au gel du point d'indice, au tassement des grilles indiciaires avec une paupérisation par le bas, à la précarisation de l'emploi public et à sa smicardisation et au manque de moyens, notre organisation porte les revendications suivantes :

Les revendications nationales :

- **L'augmentation immédiate des salaires par l'augmentation du point d'indice et l'attribution pour toutes et tous du CTI ;**
- **La revalorisation des grilles indiciaires ;**
- **L'amélioration des conditions de travail et une véritable reconnaissance des qualifications de nos métiers ;**
- **Une stricte égalité de salaire entre les femmes et les hommes ;**
- **L'abrogation de la loi de transformation de la Fonction publique ;**
- **Le rétablissement de la cotisation au CNFPT à 1%, première étape vers 3% ;**

• Abrogation de l'article 135 de la loi de finances 2026 et suppression du plafonnement des recettes du CNFPT ;
• L'abrogation du décret abaissant le niveau de rémunération en cas de maladie ordinaire (suppression du jour de carence et maintien à 100% de la rémunération en congé maladie ordinaire) ;
• L'abrogation de la réforme des retraites ;
• La réduction du temps de travail à 32 heures hebdomadaires sans perte de rémunération

Nos revendications locales à Romainville :

• Suppression des ratios d'avancement ;
• L'augmentation du régime indemnitaire pour tous.tes les agent.es de la ville ;
• La renégociation de l'IFSE ;
• Respect du principe « emploi permanent = un ou une fonctionnaire titulaire »
• La reconnaissance de la pénibilité et l'instauration de jours de pénibilité ;
• L'amélioration des conditions de travail des agent.es et prévention des risque professionnels ;
• L'instauration de la semaine de 32H sur 4 jours ;
• La véritable compensation des heures supplémentaires ;
• Des services publics renforcés, avec des moyens humains et budgétaires à la hauteur des besoins de la population, des créations d'emplois statutaires et des conditions de travail dignes pour les agents.es.

Il nous semble essentiel que les engagements pris en matière de dialogue social, de transparence et de respect des agents.es se traduisent concrètement dans les pratiques. Les agents.es avec la CGT restent mobilisés.es pour faire entendre nos attentes légitimes.
Notre organisation reste disponible pour toute négociation sur les revendications des personnels.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations syndicales.

La CGT O/E des territoriaux de Romainville





